

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence doit passer à l'appel de l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU (N° 2)

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose: Que le bill C-192, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu (n° 2), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

—Monsieur l'Orateur, les objectifs fondamentaux des mesures soumises cet après-midi à l'étude de la Chambre, sont doubles. Il s'agit d'abord de protéger les millions d'emplois qui dépendent aujourd'hui directement ou indirectement du rôle concurrentiel qu'assument nos industries manufacturières et de transformation qui sont pour nous d'une importance vitale, sur le marché international. Il s'agit ensuite de promouvoir la création de plusieurs centaines de milliers de nouveaux emplois pour utiliser dans les années à venir notre main-d'œuvre qui augmente rapidement.

Au cours d'une allocution qu'il prononçait récemment à Toronto, le chef de l'opposition (M. Stanfield) a déclaré que lorsque se ferait sentir l'incidence globale du Marché commun européen élargi et du régime DISC américain, il était «certain qu'il nous faudrait prendre des mesures meilleures et plus vigoureuses», selon son expression, que celles qui sont envisagées aujourd'hui par la Chambre pour aider les industries canadiennes de fabrication et de transformation. Je m'empresse de dire dès le début que le chef de l'opposition a peut-être raison. Il s'ensuit, quels que soient les modes d'actions qui s'imposent à l'avenir pour suivre un monde en évolution, que le Parlement devrait adopter les mesures que nous proposons actuellement pour aider nos industries de fabrication et de transformation à faire face à la concurrence intense et de plus en plus grande des compagnies étrangères, au pays comme à l'étranger.

Lorsque j'ai proposé pour la première fois ces mesures destinées à renforcer la structure des industries de fabrication et de transformation d'une importance vitale pour le Canada, j'avais précisé qu'elles constituaient un premier mode d'action nécessaire de la part du gouvernement pour mettre au point une série cohérente de nouvelles politiques industrielles. Il n'a jamais été question d'en faire une mesure ultime.

Dans mon exposé budgétaire de février dernier, j'avais signalé à la Chambre que personne ne saurait prédire le résultat de l'évolution actuelle du système commercial et financier dans le monde ou ses répercussions sur la situation commerciale du Canada. Aussi, il se peut très bien que de nouvelles mesures s'imposent à un moment donné pour soutenir davantage ce secteur de notre économie et contrebalancer les effets contraires de cette évolution sur le plan international.

D'autre part, les mesures à l'étude assurent des moyens d'actions concrets et positifs pour remédier aux graves problèmes, à moyen et à long terme, qui se posent dans les industries de fabrication et de transformation du Canada. Le bill C-192, à l'étape de la deuxième lecture, prévoit la

Loi de l'impôt sur le revenu (n° 2)

réduction à 40 p. 100, à partir du début de 1973, du taux supérieur de l'impôt des compagnies sur les bénéficiaires de la fabrication et de la transformation, et la réduction à 20 p. 100 du taux sur les bénéficiaires de la fabrication et de la transformation des petites entreprises d'appartenance canadienne. La proposition qui va de pair avec celle-là, l'amortissement accéléré de deux ans du matériel et des machines achetées par les fabricants et les transformateurs entre le 8 mai 1972 et le 31 décembre 1974, est sujette à application à la suite de modifications aux Règlements sur les déductions pour amortissements, en vertu de l'autorité conférée par le Parlement.

Le 29 mai, j'ai déposé un avant-projet des règlements, qui constitue une partie intégrante du programme préconisé par le gouvernement, afin que la Chambre soit en mesure d'examiner tout le programme et d'en discuter d'une façon convenable et intelligente. Dès que le Parlement aura adopté le bill à l'étude, le gouvernement présentera ces règlements par voie de décret ministériel.

[Français]

Afin de placer ces mesures dans leur perspective, je rappelle à la Chambre qu'elles font partie intégrante des mesures fiscales énoncées dans les deux derniers exposés budgétaires, en vue de renforcer les assises industrielles du Canada, de favoriser une forte croissance de la production et de l'emploi, et d'atténuer les incidences des pressions inflationnistes mondiales sur notre économie. Certaines de ces mesures ont déjà été mises en œuvre par des lois adoptées par le Parlement au début de la présente session. Après l'adoption du bill C-192, nous nous proposons de passer à l'étude du bill C-193, qui prévoit également des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu et des mesures déjà présentées qui ont trait aux modifications des droits de douanes et aux taxes de vente et d'accise.

Comme je l'ai signalé à plusieurs reprises, le secteur de la production et de la transformation de notre pays constitue la source d'emplois industriels la plus considérable. Il offre de bons emplois, relativement stables et bien payés, à presque deux millions de Canadiens, soit à un travailleur sur quatre. Ce qui est non moins important est le fait qu'il provoque la création d'un nombre d'emplois égal dans les nombreuses entreprises de services qui dépendent des entreprises de fabrication et de transformation. Il ressort donc, en fait, que les emplois de quelque quatre millions de Canadiens, soit un travailleur sur deux, dépendent du maintien d'entreprises fortes et bien établies dans le secteur canadien de la fabrication et de la transformation.

[Traduction]

Cependant, comme je l'ai également souligné, nos industries de fabrication et de transformation sont plus exposées et plus vulnérables que toute autre à l'évolution que connaît actuellement le monde. Ces dernières années, elles ont souffert du relèvement de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, événement qui a été loin d'être contrebalancé par la dépréciation de notre dollar par rapport à la monnaie de différents autres grands pays industrialisés du fait de la très forte proportion de notre commerce avec les États-Unis.

Le récent élargissement du Marché commun européen est venu s'ajouter à la menace concurrentielle tant au niveau national qu'international, menace à laquelle doivent faire face les industries canadiennes de fabrication et de transformation. Du côté du Pacifique le nouveau géant industriel japonais constitue un nouveau défi.